

LE PROGRES DE L'EST

ORGANE DES POPULATIONS DES CANTONS DE L'EST.

E. BELANGER & Cie, Propriétaires-Editeurs.

Maison-Twose, rue Wellington.

L. A. BELANGER, Administrateur.

Table with subscription rates for 'Edition Bi-Hebdomadaire' and 'Edition Hebdomadaire' in Canada and the US.

Table with advertising rates under the heading 'ANNONCES'.

SHERBROOKE, P. Q., VENDREDI, 3 OCTOBRE 1884.

Cartes d'Affaires. AVOCATS. BELANGER & CAMIRAND. PANNETON & MULVENA. CAMIRAND, HURD & FRASER. HALL, WHITE & CATE. J. S. BRODERICK. De Lottinville & Leonard. E. CHARTIER. A. T. PARE. NOTAIRES. Archambault & Archambault. E. B. WORTHINGTON. F. X. DESROSIERS. J. N. THIBODEAU. MEDECINS. DR. L. W. DOWLIN. DR. G. V. PROVOST. DIVERS. A. N. GAGNIER. J. P. ROYER. F. S. A. PELLETIER. ETIENNE CANTIN. F. X. BRUNELLE. C. M. NOEL. AVIS.

MARKET HOTEL. Rue Compton, Place du Marché. COOATICOOK, P. Q. Table, lits, vins et liqueurs de première qualité...

AUX ENTREPRENEURS. Les soussignés informent le public que de nouveaux FOURNEAUX A CHAUX sont actuellement en activité au LAC WEEDON...

CREDIT FONCIER FRANCO-CANADIEN. Prêts sur hypothèques pour 5 ou 10 ans, sans amortissement...

JOSEPH FORTIER, NEGOCIANT, Fabricant -- Papetier, Fourniture de Bureau, etc., 256 & 258 rue St. Jacques, MONTREAL.

Librairie Canadienne RUE WELLINGTON. Livres d'Ecole en gros et en détail, Livres de Prières de toutes sortes...

Tapisserie a Bas Prix! Grande variété de Chromos et Gravures sur acier. Cadrés faits sur commande.

A. M. RICHER, Maison Olivier, Sherbrooke. Enseigne du gros Livre Rouge.

A. PERIARD, Libraire-Editeur de Droit, IMPORTATEUR ET RELIEUR, 23 Rue St. Jacques, MONTREAL, P. Q.

Le Progres de l'Est. SHERBROOKE, 3 OCTOBRE.

Le Banquet de Sorel. DISCOURS DE M. GERMAIN. Messieurs, — Je n'ai pas besoin, en proposant cette santé, de vous faire l'éloge de celui qui en est l'objet...

Peu après il est devenu ministre, et depuis 1860, il a été presque constamment au timon des affaires, ayant soit un portefeuille, soit un autre. Son existence a été utile, fructueuse, celle d'un véritable homme d'Etat...

Or, sir George considérait sir Hector comme son homme, son héritier politique, son futur successeur. Et sir Hector lui succéda, en effet, élu chef du parti à l'unanimité en 1873...

Depuis la mort de sir George, sir Hector s'est multiplié pour suppléer au cher défunt. Et lors de la tourmente politique qui lui fit perdre le pouvoir, vous avez vu sir Hector Langevin calomnié par des gens qui le haïssaient...

DISCOURS DE M. LANGEVIN. Sir Hector Langevin répondit qu'il remerciait beaucoup l'assistance pour la manière dont elle l'accueillait. Seulement, dit-il, j'objecte aux éloges extrêmes que m'a décernés M. le maire...

Je me rappelle qu'il y a quelques années, j'étais délégué à Ottawa avec d'autres citoyens de Sorel, pour demander justice en faveur de notre ville. Notre excellent député, M. Massue, nous présenta à sir Hector, qui nous reçut, qui me reçut moi, bien que je fusse libéral...

ce. Nous lui demandions, nous demandions au gouvernement de jeter les yeux sur Sorel. La première parole de sir Hector fut qu'il connaissait bien notre ville et ses besoins. Il nous prouva en quelques mots que c'était vrai, qu'il était au courant de tout ce qui concernait nos intérêts...

Je dis laborieux. Voyez-le à l'œuvre toute l'année. Et ses vacances, comment les emploie-t-il? A visiter les différentes parties du Canada. Pourquoi? Pour s'instruire, pour savoir quels devoirs il aura à remplir, pour voir ce qu'il pourra faire pour ses compatriotes...

Il a daigné nous visiter. S'il n'est pas venu plus vite, ce n'est pas notre faute. Nous désirions sa présence ardemment, et il peut être certain, il doit voir, par cette démonstration, ces témoignages partis du cœur, que nous le tenons en haute estime. Il ne saurait se méprendre sur ces manifestations spontanées, ces mouvements partis du cœur, qui portent notre population vers lui...

Il fallait, certes, pour nous faire gagner sa faveur, un député aussi influent que M. Massue, un des membres les plus pratiques de la députation, "bon garçon" avec cela. Il nous a aidé, nous nous sommes aidés. Dieu nous a aidé et le gouvernement aussi.

Reconnaissance donc à sir Hector, non seulement à cause de cet édifice public, mais à cause des travaux du havre. Reconnaissance pour le passé et reconnaissance pour l'avenir. Je ne lui trouve qu'un défaut, pour ma part, c'est de ne pas partager mes opinions politiques. Mais qu'il entretienne les opinions politiques qu'il voudra, nous le proclamons un de nos meilleurs Canadiens, l'homme le plus utile du gouvernement, celui qui a fait le plus de bien à sa province...

Sir John, en effet, comme les plus grands hommes publics, peut avoir commis quelques fautes, mais il a fait de si grands actes de patriotisme, il a servi son pays si longtemps et si bien qu'on peut se demander quel homme a fait autant que lui pour notre commune patrie. Je me fais honneur d'être son lieutenant, après avoir été celui de sir George. Je vous remercie M. le maire, du

tribut d'éloges que vous avez adressé à la mémoire de ce dernier. Je vous remercie tous, messieurs, de l'accueil si bienveillant, si sympathique que vous m'avez fait. (Applaudissements.)

Nouvelles du Canada.

—Les moulins de Sutherland, à Winnipeg, ont été détruits récemment par un incendie. Les pertes sont de \$70,000 et les assurances de \$28,000. —Le steamer Ocean King, portant les voyageurs canadiens à destination du Nil, est arrivé lundi à Gibraltar. Tous les passagers sont en bonne santé. —Un nommé Hector Chateaubert, autrefois de Québec, a été tué accidentellement, il y a quelques jours, en travaillant dans les moulins de M. Eddy, à Hull. —Un enfant âgé de trois ans et nommé Maderloute, a été brûlé vif à la basse-ville Québec. Le petit infortuné jouait avec des allumettes et mit le feu à ses vêtements. —J. A. Dixon, de Montréal, poursuit le Mail de Toronto pour un montant de \$25,000. Dixon prétend avoir été accusé faussement par le Mail de s'être sauvé en laissant de nombreux créanciers. —Bell Belmont, commis de buvette, à Toronto vient d'hériter de \$100,000 et des intérêts sur cette somme depuis 14 ans. Il émigra au Canada il y a 14 ans, à la suite de différends de famille, et peu après son père mourut. —Le Dr Griffin, de Montréal, vient d'inventer une machine au moyen de laquelle les estampilles sur les lettres seront oblitérées de la manière la plus effective. La nouvelle invention a été soumise au gouvernement fédéral et au département des postes à Washington et il est probable que les deux gouvernements vont l'adopter. —Le matelot Joseph Desrosiers, âgé de 35 ans, trouvé noyé au quai Dalhousie, Québec, avait reçu ses gages samedi et avait fait une ribote en règle avec un camarade nommé Côté. Tout porte à croire que pendant une orgie Desrosiers aurait été frappé avec des jointures de fer, et jeté à l'eau. Ses compagnons de la veille ont été arrêtés. —Le SS. Abington est arrivé dans le port de Montréal avec un superbe tigre royal du Bengale, mesurant 12 pieds du museau à la queue et d'un pelage magnifique. Ce superbe animal vient de Singapour où il fut longtemps la terreur des environs; la veille de sa capture, il avait dévoré un homme. On s'en empara et on le vendit pour une bagatelle à l'équipage Abington qui à son tour vient de le revendre à M. Forepaugh pour la somme de \$1,200.

Nouvelles des Etats-Unis.

—A Springfield, Ill, Perry Gilman, gardien en chef des étables du chemin de fer urbain, a eu une querelle à propos de politique, avec deux hommes inconnus. Gilman a été tué par l'un d'eux. —Benjamin Martin, ministre de l'église méthodiste épiscopale est disparu de Long Branch, N. Y. Il est accusé d'avoir volé les fonds de l'église et d'avoir enlevé la femme de l'un de ses paroissiens. —Le train express de Baltimore et Ohio et un convoi de fret sont venus en collision près de Farmington. Six chars de fret et le char de la malle ont été mis en pièces. Deux hommes ont été tués et trois autres grièvement blessés. —Le rév. Frank Sleeper, pasteur à l'église baptiste, Gardner, Mass., a été arrêté, sous accusation d'assaut sur Mme Ellen Holt. Cette dame prétend que l'offense a été commise en 1882. L'excitation est grande à raison de la position sociale des parties. M. Sleeper est marié. —Vendredi soir, les républicains de Taftville, Conn., ont hissé un pavillon en l'honneur de Blaine & Logan. Durant la démonstration, le bâton de pavillon est tombé, écrasant dans sa chute deux femmes, l'une desquelles, Mme Paul Tétrault, a été tuée, et l'autre, dont nous ignorons le nom, a reçu des blessures fatales. —A la Nouvelle Orléans, Bob Henderson, un nègre, a été pendu la semaine dernière par la populace dans la paroisse West Carroll, pour le vol d'un cheval. Lorsqu'il était sur le point de rendre le dernier soupir, on le descendit et avec un instrument tranchant, on l'écorcha des talons jusqu'au crâne sur les deux côtés. On vient de découvrir aujourd'hui qu'il était innocent. Des mandats d'amener ont été lancés contre les meurtriers. —La réunion des zouaves pontificaux canadiens-français des Etats-Unis, à Lowell, a été couronnée d'un brillant succès. Les zouaves se sont constitués en Union de Charette, ont rédigé une constitution, et ont adopté le drapeau de l'Union Allel, plus les armes de la République américaine. Le soir, il y a eu banquet, discours etc. En somme, la fête a été très belle et les habitants de Lowell ont témoigné aux zouaves la plus franche sympathie.

Bulletin du Jour.

CANADA.

Un nommé Piché, de Lorette, s'est noyé en se rendant avec sa belle-sœur au Cap Rouge, l'embarcation dans laquelle ils étaient montés ayant chaviré. On a réussi à sauver la femme.

Un homme dont le nom est inconnu a été tué mardi sur le chemin de fer Saint-Laurent et Ottawa, par un train. On suppose que c'était un *tramp*, venant de Kempville et se rendant à Ottawa.

Durant le mois de septembre, il est arrivé ici 256 immigrants, dont 29 par voie des États-Unis. Sur ce nombre, 211 se sont établis dans Ontario, 39 dans Québec et le reste est allé à Manitoba. Ils possédaient à eux tous \$2,000 en argent.

Le *Vancouver*, de la ligne Dominion, vient de faire une traversée encore plus rapide que toutes les précédentes. Retardé d'une journée au départ, il a quitté Québec le dimanche seulement et est arrivé dimanche matin, à 10 hrs, à Liverpool.

Des rapports spéciaux préparés par M. Van Horne, vice-président du chemin de fer du Pacifique, et M. Reid, ingénieur, donne les nouvelles les plus satisfaisantes de l'état des récoltes sur toute la ligne. Ces messieurs parlent du Nord-Ouest dans les termes les plus flatteurs.

Un incendie des plus désastreux a eu lieu à Lachine lundi. Le feu se déclara dans une forge vers trois heures de l'après-midi et ne fut maîtrisé qu'à une heure de la nuit. Les maisons ont été consumées sur une étendue de près de deux acres. Les pertes s'élevaient à environ \$30,000 et une faible partie seulement est couverte par les assurances. Vingt-trois maisons ont été entièrement consumées.

L'incendie de la nuit du 30 sept., à Louiseville, a pris naissance, on ne sait encore trop comment, dans une écurie, à une heure du matin. Les pertes sont de \$20,000 à \$25,000, dont \$5,000 environ seulement sont couvertes par les assurances. Une dizaine de citoyens ont subi des pertes considérables. Le couvent est brûlé. N'edt été un changement subit dans la direction du vent, toute la ville aurait été détruite.

ÉTATS-UNIS.

La dette publique des États-Unis a été réduite d'un peu plus de \$13,000,000 durant le mois de septembre.

A Nashville, Tennessee, Sam Lee a tué avec un pistolet William Warford, qui le persécutait depuis six mois.

Il est arrivé 25,372 immigrants à New-York du 1er au 29 septembre. Leur nombre, de janvier à août inclusivement, a été de 240,372.

La récolte des oranges en Floride produira, en 1884, plus d'un million de boisseaux, une augmentation de 35,000 sur l'année dernière.

Le bruit court qu'un homme de loi a persuadé à Mme Shelling, née Morosini, d'intervertir un procès à son père en recourant des effets et bijoux qu'elle possédait étant jeune fille.

Pendant que la troupe de cirque et ménagerie de John Robinson se rendait à Norfolk, Ill., lundi soir, deux tigres noirs—les seuls de l'espèce, dit-on, qu'il ait aux États-Unis—se sont échappés de leurs cages par ouverture du ventilateur, et après avoir tué deux chèvres savantes ont gagné les bois de Norfolk. La présence de ces fauves dans la localité cause un certain effroi parmi la population rurale.

EUROPE.

Le revenu total de l'armée du Salut pour 1883 s'élève à \$1,500,000.

Trente mille ouvriers sont sans emploi à Lyon. Des assemblées tumultueuses ont lieu tous les jours.

Le choléra continue ses ravages en Italie et il semble prendre des proportions plus considérables à Marseille.

Le Vatican a reçu l'assurance des différentes puissances qu'elles veilleront à la protection des chrétiens en Chine.

La famine sévit au Bengale. Les indigènes se plaignent que les secours offerts par le gouvernement sont insuffisants.

Le gouvernement français refuse de réouvrir les négociations avec la Chine à moins que cette dernière ne paie de suite une indemnité de \$18,000,000.

On dit que la nouvelle encyclopédie du Pape sur le libéralisme dénonce les systèmes où la religion ne joue pas le rôle de premier facteur, dans la politique pratique des États. Le libéralisme est spécialement dénoncé en Italie, en Belgique et en Suisse. Le but de l'encyclopédie est de rallier ensemble tous les catholiques de l'univers.

On annonce que le prince Bismarck a positivement proposé la reprise de la conférence de Londres afin d'en venir à un règlement définitif de la question des finances égyptiennes, et a suggéré que la conférence se réunisse à Berne avant la fin d'octobre. Cette suggestion rencontre de plus en plus l'approbation des hommes politiques français.

La cause en divorce du grand duc Hesse contre Madame Kolamine sera instruite devant sept juges de la Cour Suprême, à Darmstadt, le 15 octobre. Si la cour refuse d'accorder le divorce, le grand duc abdiquera. Le *Truth* dit que la reine Victoria désire que le divorce soit accordé afin de permettre au grand duc d'épouser la duchesse d'Albany.

Notes de la rédaction.

Le discours de M. A. Germain, maire de Sorel, au banquet donné à sir Hector Langevin, la semaine dernière, emprunte aux circonstances une importance plus qu'ordinaire. On sait que M. Germain est libéral en politique. Or, il a eu le courage et le bon sens de rendre justice à l'un des hommes les plus en vue du parti conservateur. A ce titre seul, ses paroles méritent la plus grande publicité, bien qu'elles

soient dignes d'attention sous plusieurs autres rapports. Inutile de nous faire illusion : si nous voulons être quelque chose au sein de la Confédération, il nous faut nous habituer à rehausser nos hommes publics au lieu de les dénigrer. On peut différer d'opinion, tout en reconnaissant le talent et la capacité d'un adversaire. Son honneur le maire de Sorel, lui-même un avocat distingué, a eu le bon esprit d'en agir de la sorte, ce dont nous le félicitons hautement et de tout cœur. On trouvera son discours et la réponse du ministre sur notre première page. C'est à lire.

Une dépêche annonce que le fameux abbé Curci vient de se soumettre. On sait qu'il est un ancien Jésuite, chassé de l'ordre à la suite de publications frisant le schisme. Il a été longtemps l'un des principaux collaborateurs de la *Civitta Catholica*, à Rome, où il a fait ses preuves comme l'un des meilleurs écrivains du monde. Ce qui lui a valu sa disgrâce, c'est d'avoir publié deux articles intitulés *La Nuova Italia* et *Il Vaticano regio*. Le 1er septembre dernier, il adressa au *Times* de Londres une lettre au cours de laquelle il disait :

"Je suis un prêtre auquel, par mesure disciplinaire, on a interdit de dire la messe, mais je ne suis pas privé de la participation des sacrements, ni rejeté de la communion des fidèles. J'ai reçu une réprimande disciplinaire parce que j'ai désobéi à un décret d'une congrégation romaine.

"Ces décrets, d'après les doctrines des meilleurs théologiens, ne sont pas infallibles et les censures ecclésiastiques ne sont pas obligatoires en conscience *in foro interno*, lorsqu'elles ne sont pas bien motivées. C'est l'avis de tous les théologiens, depuis saint Grégoire-le-Grand jusqu'à saint Thomas et saint Alphonse de Liguori.

"Je ne suis donc ni l'hérétique dont parlent les cléricaux, ni le transfuge qui, d'après les protestants, a déjà quitté ou est près de quitter Rome. Je suis un fils soumis de l'Église, qui hésite à obéir à un ordre de cette Mère parce qu'il n'y voit pas assez clairement l'autorité maternelle. Néanmoins, je suis dans telle position d'esprit que si on me persuadait que son autorité maternelle est en jeu, je n'hésiterais pas une seule minute à renoncer à mes prétentions et à obéir."

C'est cette position qui lui a valu la condamnation formelle de Léon XIII dans une lettre adressée à l'archevêque de Florence, en date du 18 août dernier.

On sait que la question de constitutionnalité de la loi des licences, adoptée à Ottawa en 1883, vient d'être plaidée devant la cour Suprême. En cette circonstance, la province de Québec a été représentée par deux avocats anglais. Rien de mal à cela en soi, mais c'est peu flatteur pour le barreau français. Qu'est-ce que le gouvernement de Québec veut dire par cette négligence ou cette faiblesse coupable ? Allez donc voir si Ontario, ou les autres provinces de majorité anglaise, commettrait une semblable bévue. C'est impardonnable. La *Patrie* a protesté et nous trouvons qu'elle a eu raison. Voici son article.

"Chaque province a ses avocats respectifs. Mais une chose qui nous paraît humiliante pour notre nationalité, c'est que la province de Québec est représentée dans cette cause importante seulement par deux Anglais MM. Church et Archibald.

"Nous n'avons pas à nous plaindre sous le rapport de la capacité de ces deux avocats ; mais la majorité française de notre province aurait, ce nous semble, mérité d'être représentée dans cette circonstance aussi bien que la minorité anglaise.

"Est-ce qu'on n'aurait pas pu trouver dans les rangs du parti conservateur un avocat français capable de traiter la question aussi bien que MM. Church et Archibald ? Dans ce cas, la parti libéral aurait pu en fournir, et plus d'un.

"C'est une humiliation impardonnable que nos ministres font subir à notre barreau français. Comment veut-on que nous soyons respectés par les autres nationalités, si nous agissons de façon à leur faire croire que nous admettons notre propre infériorité ?

"Nous protestons contre ce procédé. Nous n'avons jamais prêché l'exclusivisme national, et nous ne commercerons pas aujourd'hui ; mais si nous ne désirons pas le pratiquer contre autrui, nous ne voulons pas non plus qu'autrui le pratique contre nous."

La Loi Scott.

IV

Le rédacteur de l'*Union des Cantons de l'Est* vient d'écrire un article qui me donne l'occasion de revenir sur la question de la loi Scott.

Le brave écrivain de ce journal en est encore à croire que l'homme n'a pas perdu sa première innocence et qu'un jour ou l'autre nous retrouverons un nouveau Paradis terrestre où nous jouirons de tous les avantages dont jouissaient Adam et Eve. Se laissant aller à ces rêves dorés, le bénin confrère de l'*Union* se berce de la douce illusion que le temps approche où la pauvre humanité reverra le berceau de son enfance et ses beaux jours d'autrefois ! Or quand ces choses arriveront-elles ? Aussitôt que l'alcool,—qui, suivant l'opinion de quelques médecins, est un poison,—aura cessé d'empoisonner les hommes !

A qui serons-nous redevables de ce bonheur ?

Aux partisans de la loi Scott.

Vous riez, lecteurs ! Eh ! bien, écoutez le rédacteur du journal précité :

"... Les amis de la prohibition ne visent pas à autre chose qu'à fermer les trois sources de l'intempérance : l'importation, la manufacture et la vente."

Je vous le disais bien que si jamais la boisson vient à disparaître de la terre, ce sera grâce à la loi Scott. C'est elle qui nous prépare les voies, *parat vias*. Vous allez voir. Continuons à lire l'*Union* :

"Mais comment y arriver ?"

En effet, ce n'est pas une petite tâche que celle de fermer et détruire toutes les manufactures de liqueurs, distilleries, brasseries ; et ce n'est pas non plus chose facile que d'empêcher l'importation de toutes les boissons. Assurément il y a de quoi à embarrasser bien des gens, sauf, toutefois, l'écrivain d'Arthabaskaville, qui ajoute :

"C'est bien simple. Pour être simple ! ma foi ! oui ! et même très simple !"

"Nous prétendons, dit-il, que l'acte Scott nous en fournit le moyen."

C'est tout comme je vous l'ai dit. Et voici comment, du train que le mouvement a pris, la majorité des comtés dans la Puissance aura bientôt voté cette loi.

Ça va vite n'est-ce pas, quand on n'a que la peine de l'écrire ? Cependant, on sent déjà que ça vient ou que ça va venir ! Et alors qu'arrivera-t-il ?

"Alors les députés de ces comtés auront leur devoir tout tracé sur les mesures qui leur seront proposées en chambre."

Très bien ! mais, par hasard, est-ce que nos députés du jour n'ont pas de devoir tout tracé sur les mesures qui leur sont soumises, et sont condamnés à n'en pas avoir tant que la majorité des comtés n'aura pas voté le *Scott Act* ? C'est désespérant, ni plus ni moins.

"Allons, ajoutez-t-il encore, nous demanderons la prohibition absolue et nous l'aurons par le vote de cette majorité."

Tien ! tien ! ce n'est pas si mal, après tout.

Puis d'une voix rauque et d'un air déjà triomphant, le malin s'écrie : "Comprenez-vous ?..."

Comprendre quoi ? Il y a bien des choses à comprendre, confrère. Avant de comprendre, il faut donc distinguer et s'entendre.

Si vous voulez dire qu'il vaut mieux s'abstenir de boisson que d'en boire, je comprends. Si vous dites que l'usage des liqueurs cause des désordres contre lesquels nous devons réagir, je comprends encore.

Mais si vous affirmez que la loi Scott est le seul spécifique à appliquer aux maux dont on se plaint, je comprends moins ; ou si vous vous figurez, que, par la loi Scott, vous allez arriver à régénérer le peuple et faire disparaître à jamais la boisson de notre société, je vous avoue franchement que je n'y comprends plus rien du tout.

Sans doute, il faut être doué d'une grande âme pour croire ainsi à l'impossibilité du mal et à la régénération de la nature perverse de l'homme. Mais autre chose est de se laisser aller à des songes enchanteurs et autre chose est de les réaliser. Il faut tenir compte des circonstances de temps et de lieux. Il faut, avant tout, jeter un coup d'œil autour de soi, afin de pouvoir apprécier ceux au milieu desquels nous vivons. Enfin il faut connaître son monde. En présence des faits et de la réalité les conjectures et l'idéal s'évanouissent comme une ombre devant le soleil.

On doit prendre les hommes tels qu'ils sont, avec leurs mauvaises qualités, et non pas tels qu'ils devraient être, sans défauts, immaculés. Faute d'avoir compris cette vérité bien des personnes animées des meilleures intentions et essentiellement dévouées aux intérêts de leurs concitoyens ne leur ont pas toujours rendu tous les services qu'elles auraient pu leur rendre. Nous en avons la preuve aujourd'hui plus que jamais.

L'idée de supprimer entièrement l'importation et la fabrication des boissons suppose un état de choses et une société qui n'existent pas et ne peuvent exister au siècle où nous vivons. On a beau crier, pleurer et se lamenter, nos cris, nos pleurs et nos lamentations n'y peuvent rien faire. Il faut se contenter d'agir dans la mesure de nos forces contre les abus d'un bienfait que Dieu lui-même nous a donné. Tant pis pour ceux qui tournent en mal les dons du Créateur de toutes choses. Lorsque nous avons fait notre possible, en prêchant de paroles et d'exemple, pour ramener dans la bonne voie les malheureux qui s'en écar-

tent, notre devoir est rempli et notre conscience n'a rien à nous reprocher.

Ainsi, dans l'espèce qui nous occupe, nous devons réagir fortement contre l'abus des liqueurs enivrantes, nous devons punir sévèrement ceux qui s'enivrent et causent du désordre, mais on ne peut guère faire plus.

L'idée d'imposer, de force, l'abstinence totale et d'empêcher la fabrication de la boisson est une idée impraticable, impossible, irréalisable, enfin une utopie qui ne vaut pas mieux que celle de la république universelle.

Plus je réfléchis, plus j'étudie cette question, plus je me convaincs de l'impossibilité d'arriver à la suppression complète des liqueurs. Songer à ces choses, c'est compter sans les goûts dépravés et sans la perversité de l'homme. Les tempéranciers, s'ils veulent absolument atteindre le but qu'ils poursuivent, doivent donc "commencer par le commencement," c-à-d, par refaire les mœurs, le caractère et la nature mauvaise des hommes. Et c'est par le bon exemple et la persuasion et non par la force brutale qu'ils pourront réussir à faire quelque chose dans ce travail ingrat.

Le sobre écrivain de l'*Union* me demande sous quel système nous avons récolté l'intempérance excessive, que j'admets, et que nous déplorons.

Sous tous les systèmes, mon cher, et en vertu d'aucun en particulier. Toutes nos lois frappent d'une pénalité quiconque s'enivre au point d'être une cause de désordre. Ainsi donc si notre système actuel tolère l'usage modéré des boissons, il ne s'ensuit pas qu'il soit la seule cause de "l'intempérance excessive" comme semble le croire l'austère rédacteur de la feuille d'Arthabaska.

Non, ce n'est pas dans la loi qu'il faut rechercher le germe de cette intempérance, mais bien dans la nature dépravée et perverse de l'homme qui est incliné à faire le mal plutôt que le bien parce que le premier ne lui demande aucun effort, aucun sacrifice, aucune contrainte. C'est pourquoi les partisans de la tempérance absolue doivent tout d'abord commencer par la réforme des inclinations méchantes et corrompues de l'esprit et du cœur humains.

Et malgré tout, la maxime populaire : "Qui a bu boira" restera vraie.

L'abstème rédacteur de l'*Union* termine par ce trait inoffensif qu'il se figure être une apostrophe foudroyante :

"Comment donc pouvez-vous dire que ce n'est pas dû à l'inefficacité de ce système ?"

Si mon ami d'Arthabaskaville avait différé d'un jour ou deux la publication de son article, il se serait exempté de la peine de l'écrire, car il aurait eu l'avantage de lire la réponse à cette question dans mon troisième article auquel je le réfère de nouveau. Et pour plus amples informations, dans le prochain no. du *Progres*, je lui donnerai des chiffres qui vont lui prouver que je parle avec connaissance de cause, et lui démontrer que la loi Scott est aussi inefficace qu'inutile.

WILFRID CAMIRAND.

NOTES LOCALES.

Horaire des Chemins de Fer.

SHERBROOKE.

GRAND TRONC.—Pour l'Ouest : 8.10 a. m., 2.55 et 11.37 p. m. Pour l'Est : 3.22 et 8.20 a. m., 7.30 et 2.22 p. m.

PASSUMPSIC.—Départ : 4.15 a. m., 7.40 p. m. Arrivée : 11.30 p. m., 7.50 a. m.

QUÉBEC CENTRAL.—Arrivée : 8.20 p. m. Départ : 7.45 a. m.

INTERNATIONAL.—Arrivée : 10.00 a. m. Départ : 3.00 p. m.

—La manufacture Lomas va reprendre ses opérations vers le 15 du courant.

—Il y aura éclipse partielle de la lune demain soir. Pour nous elle se lèvera éclipée à 7.51.

—La police a fait 17 arrestations pour cause d'ivresse, la semaine dernière. Il faut se rappeler que nous avons eu le cirque, ce qui a été une occasion de débauche pour plusieurs.

—Temps couvert et froid depuis deux jours. On attribue ce changement subit aux montagnes de glace qui se dirigent en ce moment par le détroit de Belle-Ile dans le Golfe St. Laurent.

—A propos de nos *sportsmen* MM. Robins et Farwell qui ont fait le trajet entre Sherbrooke et Boston sur leurs vélocipèdes, le dernier vient d'écrire à un de nos amis, ce qui suit : "Nous sommes arrivés à Boston le 15 à 5 h. p. m. Le chemin a été beaucoup plus difficile que nous ne l'avions prévu et nous avons eu quelques passages très raides, surtout à travers les montagnes. Nous avons fait, en moyenne, 31 milles par jour et avons mis 47 heures de temps à parcourir la distance

de 285 milles. La plus longue marche que nous avons faite en une journée a été de 51 milles, depuis 7 a. m. à 5 p. m. avec un arrêt de 3 hs. ; un jour nous avons fait 10 milles dans le sable et nous avons aussi marché deux jours à la pluie. Plusieurs clubs sont venus nous rencontrer à notre passage et souvent quelques uns de leurs membres nous ont accompagnés d'une ville à l'autre."

—M. J. A. Archambault, notaire de notre ville, est parti lundi pour assister aux examens des aspirants à la pratique et à l'étude du notariat, à Montréal. Le bureau des notaires s'est réuni mardi matin, à l'hôtel de ville, sous la présidence de M. Bernier, N. P. Il y a treize candidats à l'admission à la pratique, et quinze à l'admission à l'étude.

—MM. L. Moquin & Cie. viennent d'ouvrir un magnifique magasin de tabacs, cigares, pipes, etc., à l'ancienne place Préfontaine, maison Fletcher, rue Wellington. Tous les articles qu'il offre en vente sont d'excellentes qualités, et il a l'un des beaux assortiments de pipes que nous puissions désirer. Les prix sont excessivement modérés. Nul doute qu'avec une aussi bonne marchandise et des prix si modiques que la nouvelle société va se faire bientôt une nombreuse clientèle. C'est ce que nous lui souhaitons.

—Mercredi était jour de l'exposition agricole du comté de Sherbrooke. Il y avait de magnifiques pièces de bétail, de beaux chevaux, moutons, etc., mais en nombre plus restreint que d'ordinaire. Le nombre des visiteurs a été aussi moindre que d'habitude. Le département des fruits et légumes présentait de magnifiques échantillons. Parmi les ouvrages de dames, nous avons surtout remarqué deux ou trois articles qui méritent une mention spéciale. En somme, l'exhibition n'a pas eu l'éclat des années dernières.

—M. Wilbrod Desaulniers, ci-devant de Trois-Rivières, vient de se fixer au milieu de nous. Il a loué l'hôtel Bellevue, de M. Israël Renaud, et se propose d'en faire une maison de première classe. M. Desaulniers a beaucoup d'expérience dans cette branche d'affaires et a longtemps tenu l'un des premiers restaurants de Trois-Rivières. Son arrivée au milieu de nous est bien vue et nous n'avons aucun doute qu'avant peu son hôtel sera des plus confortables et des plus recherchés de la ville. Nous lui souhaitons la bienvenue et plein succès.

—C'est mardi soir, 7 courant, qu'aura lieu la grande mascarade au rond à patiner. Les propriétaires de la salle n'ont rien négligé à l'effet de rendre la fête splendide. On y verra les costumes les plus variés et les plus éclatants. Enfin le carnaval promet d'être ce que nous n'avons pas eu depuis longtemps. Ceux qui connaissent et aiment à patiner sur les patins à rouleaux vont avoir une belle occasion de s'en donner à cœur-joie. Qu'on ne l'oublie pas : c'est mardi soir. La fanfare Victoria sera présente et nous charmera de sa plus belle musique. Le *Géant de Barnum* sera aussi présent.

—Aux courses qui viennent d'avoir lieu à St. Hyacinthe, J. R., à M. Jas. Reece, a gagné le 3e prix dans la classe des *greens*, et *Megantic Boy*, à M. J. H. Gendron, a en le 1er prix. Dans la course ouverte à tous chevaux, John F. Phelps, jr., à M. N. Dussault, a remporté facilement la victoire et le premier prix (\$175) sur ses concurrents, Janet, à M. A. Langevin, de Montréal, 2e prix, et *Goldfinder*, à M. H. Brock, de Barnet, Vt. Le cheval de M. Dussault a trotté le mille en 2.26, le meilleur temps qui ait encore été fait par un étalon, au Canada, et il est à remarquer que le rond de St. Hyacinthe contient plus de 60 pieds en sus du mille. Nos concitoyens sont revenus enchantés des sympathies et de la cordiale réception qu'ils ont reçues de nos amis de St. Hyacinthe.

Personnel.

—Mre. F. S. A. Bélanger, notaire de Lambton, était en ville ces jours derniers, comme témoin dans l'affaire Collet-Gagné.

—Le docteur Vallée, professeur de toxicologie à l'Université Laval, Québec, est en ville depuis mercredi. Il est témoin dans la cause de la femme Ward. C'est lui qui a fait l'analyse chimique du contenu de l'estomac de l'une des victimes. Il a trouvé du poison. On se rappelle que le Dr. Vallée a déjà rendu témoignage dans le procès célèbre de la femme Coats.

Cour d'Assises.

CORAM : M. LE JUGE BROOKS.

Mercredi, 1er octobre.

MM. Wm. White, C. R., et L. C. Bélanger représentent la Couronne comme substituts du procureur-général.

Après les proclamations d'usage, les Grands Jurés suivants sont assermentés et prennent leurs sièges: Thos. Hart, chef du jury; W. Rogers, A. Todd, J. L. Taylor, C. Ayer, W. Hovey, Alf. Ives, G. W. Keezer, E. Nicholls, J. J. Mallory, F. M. Mallory, J. Taylor, J. P. Gallup, F. J. Beckett, Jos. Bédard, G. Barlow, Narc. Noël, G. Batchelder, Chas. Lawton.

Dans son adresse, le savant juge dit que, s'il a pu précédemment féliciter le district de l'absence de crimes graves, il n'aura point cette satisfaction aujourd'hui. Il y a des accusations de la plus haute importance, bien qu'elles ne soient point nombreuses. C'est ainsi que le calendrier indique une affaire de meurtre par le poison. Une femme est accusée d'avoir empoisonné un ouvrier en pension chez elle, à Capelton, puis son mari ensuite. Ce crime odieux était inconnu ici, il y a dix-huit mois; raison de plus pour que l'enquête à faire dans cette cause soit minutieuse et soignée. Si cette femme est coupable, c'est un démon incarné, car elle aurait fait mourir lâchement et en secret celui auquel elle avait juré obéissance et amour!

Les autres offenses sont celles qui deviennent de plus en plus communes: le larcin, le faux en écriture, la fraude. Autrefois, on volait à main armée et on dévalisait les voyageurs sur la grande route. Il y avait au moins une certaine bravoure dans cette conduite; aujourd'hui, ce n'est plus cela, on dérobo le bien d'autrui en cachette ou en se servant de faux prétextes. La débauche est devenue l'arme nécessaire des gens prudents.

Puis son Honneur expliqua, en peu de mots et avec sa lucidité ordinaire, la nature des fonctions et des devoirs du Grand Jury. Les accusés suivants sont alors appelés: A. L. Buzzell, larcin, défaut; L. E. Aldridge, présent; Octave Gagné dit Bellevance, présent; Michael Davy et Miles Shannon, défaut; Jas. Martin et Thos. Martin, présents.

A la reprise de la séance, à 2.30 p. m., le Grand Jury rend un arrêt de non lieu (no bill) en faveur de Craig et Auger, faux en écriture; et il déclare bien fondées les accusations contre Davey et Shannon, vol d'une montre; J. H. Craig, possession illégale d'un chèque contrefait.

Et la cour s'ajourne.

Ce matin (vendredi), dans la cause de Craig, la défense en droit de M. Broderick a été maintenue et l'accusé remis en liberté. En sortant du banc des accusés, Craig a été arrêté de nouveau sur la plainte d'un nommé R. W. Wiggins, d'Ellsworth, Me., pour obtention de \$80 sous de faux prétextes, à Montréal, le 30 mai dernier. Il va être envoyé à Montréal en rapport avec cette affaire.

Changements Ecclésiastiques

Rév. H. O. Chalifoux, transféré du Secrétariat de l'Evêché à la desserte de St. Jean Baptiste de Sherbrooke-est.

Rév. F. N. Séguin du Séminaire St. Charles Borromée, au Secrétariat de l'Evêché et vicar de la cathédrale.

Rév. L. M. Hamelin, du vicariat de St. Hippolyte de Watton à la cure de St. Venant Hereford.

Rév. J. Godin, nommé assistant du Rév. J. A. Dufresne, curé de Stanstead.

Rév. J. A. Hamel, nommé vicar de St. Janvier de Weedon.

Rév. C. E. C. Fiset, nouvellement ordonné prêtre, continue comme professeur au Séminaire.

Rév. J. Durocher, pour motifs de santé, se retire du ministère.

Exposition du comte de Wolfe

Judi, le 25 courant, avait lieu à Ham-Sud, l'exposition de la société d'agriculture no. 2 du comté de Wolfe. Cette société comprend les cantons de Watton, St. Camille, Ham-Sud et Ham-Nord.

Il y avait sur le terrain de l'exhibition beaucoup de monde malgré l'incertitude ou l'on était le matin de savoir s'il ferait beau. Heureusement le temps se répara vers les dix heures du matin et nous pûmes sans inconvénient parcourir le terrain de l'exhibition et admirer les divers échantillons des races chevaline, bovine, ovine et porcine lesquelles étaient en assez grand nombre et superbes. Les vœux et les génies de l'année étaient excellents. Cette espèce d'animaux qui donnent de si beaux bénéfices à ceux qui savent l'apprécier, a fait des progrès depuis quelques années.

Les vaches laitières étaient toutes de fort belle qualité et il était fort amusant d'entendre l'expression des préférences des amateurs. Nous pouvons dire que dans bien des cas, l'hésitation des juges a démontré que les deuxièmes prix n'avaient guère besoin d'envier le sort des premiers prix, et que, si ceux-ci l'avaient emporté c'est parce qu'il fallait en finir. Il faisait bon aussi de visiter le département des produits de l'industrie domestique qui étaient assez nombreux et de belle qualité. Nos braves canadiens n'avaient pas voulu perdre leur réputation. En un mot tout s'est bien passé, aucun accident et désordre à déplorer.

La journée se termina par quelques paroles d'encouragements et de conseils pratiques prononcées par M. E. S. Darce le di-gne président de cette société d'agriculture. Nous publierons la liste des prix dans notre prochain numéro.

Nouvelles des Cantons de l'Est

Beauce
—M. A. Labrecque, de St. Anselme, vient d'être adjoint à la commission de la paix, par un ordre du Conseil en date du 19 de septembre dernier.

Ste Edwige de Clifton
—Les dernières pluies ont retardé un peu les travaux de construction de notre nouvelle église. Nous espérons que le beau temps permettra de les reprendre bientôt.

—M. Chas. McCleary a effectué, la semaine dernière, une vente d'animaux qui lui a rapporté la jolie somme de \$1,600.

—M. P. Gosselin a reçu les machines nécessaires pour le moulin à scie qu'il construit actuellement.

—Une correspondance est forcément remise au prochain numéro.

Arthabaskaville.

—L'exhibition annuelle du comté d'Arthabaska s'est tenue ici le 25 du mois dernier. Les spectateurs étaient nombreux et les produits exposés, le bétail en particulier, supérieurs à ceux des années précédentes. La fête du jour s'est terminée par un discours fort approprié à la circonstance prononcé par M. Bourbon, député de Drummond et Arthabaska.

Windsor Mills
—La propriété foncière acquiert de la valeur tous les jours dans le canton de Windsor ainsi que dans ce village. Nos manufactures sont en bonne voie de prospérité et notre population reçoit du renfort presque tous les jours. Les affaires en général sont assez encourageantes.

—Il se fera une bien faible récolte de blé d'Inde cette année: les gelées du printemps en ont empêché la semelle. Les grains en général donneront un bon rendement. Les pommes de terre commencent à se gâter et on pense que la récolte n'en sera pas très abondante.

Ham-Sud.
—Notre localité, d'ordinaire si tranquille, a été gratifiée de quelque amusement, la semaine dernière. Jeudi, le 25, la société d'agriculture no. 2 du comté de Wolfe, qui se compose des paroisses de Watton, St. Camille et Ham-Sud, tenait ici son exposition, sur le terrain de M. J. O. Dion. Malgré la pluie qui n'a cessé de tomber durant toute l'avant-midi nous comptons beaucoup d'étrangers venus des paroisses environnantes pour admirer les beaux animaux, produits, effets manufacturés, etc., qui caractérisent chaque concours de cette division. Le dîner d'usage offert aux directeurs de la société, aux juges et à quelques invités avait été préparé par M. et Mme. J. O. Dion, au nom de la société. Ce dîner qui pouvait rivaliser avantageusement avec ceux de vos meilleurs hôtels de Sherbrooke, faisait certainement honneur à M. et Mme. Dion. On y trouvait tout ce que l'on peut désirer et en abondance. Pour preuve j'en appelle au témoignage de deux ou trois de mes amis qui après le repas terminé et réflexion faite s'en sont déclarés entièrement satisfaits. Le même soir nous avions le plaisir d'applaudir au talent musical de M. E. Therrien, violoniste distingué de Sherbrooke. M. Therrien et quelques amis dont deux de cette dernière ville avaient été invités par Mmes Darce et Lamoureux pour prendre le souper et faire de la musique. Après un excellent goûter pris chez M. Darce on se rendit chez M. Lamoureux pour la soirée où M. Therrien nous favorisa de plusieurs solos de violon qu'il exécuta avec le talent artistique qu'on lui connaît. On a aussi beaucoup applaudi aux deux exécutés par Mme. Lamoureux et M. Therrien sur le piano et le violon. M. Trudel nous fit aussi entendre les accords harmonieux d'un accordéon qu'il conduisit à merveille, et M. Robillard nous favorisa de deux des meilleures chansons comiques de son répertoire. En somme la soirée se prolongea dans les délices de la musique jusqu'à minuit, heure à laquelle on prit congé de M. et Mme. Lamoureux, enchantés des amusements obtenus et de la réception cordiale et bienveillante qu'on nous fit.

On Demande
DIX COUTURIÈRES pour confectionner les vêtements d'hommes. Le plus haut prix sera payé. S'adresser à J. N. DUBRULE, Richmond, P. Q.

Terre a Vendre.

Cent acres de terre, étant la moitié sud-ouest du lot no. 17, dans le 6e rang de Stoke. Maison d'habitation, excellente grange, 30 acres en culture, 20 acres en pâturage et le reste en bois debout. Le chemin public passe devant cette ferme, située à deux milles seulement de l'église, du bureau de poste, des moulins à scie de Stoke Centre, et à quatre milles de la station d'Ascot, sur le Québec Central. S'adresser sur les lieux à THOMAS KEYS, ou à R. D. MORKILL, Sherbrooke.

SUN LIFE ASSURANCE CO.

OF CANADA.
Bureau principal, 164 rue St. Jacques, Montréal.
ACTIF, - \$1,200,000.
THOMAS WORKMAN, - Président.
R. MACAULAY, - Administrateur.

Cette compagnie d'assurance est une institution quasi canadienne qui investit tous ses capitaux au milieu de nous, et peut à bon droit réclamer sa part du patronage public. C'est une société puissante et prospère, possédant de forts capitaux sûrement investis. Ses taux sont peu élevés et ses profits divisés d'une manière équitable entre les porteurs de police d'assurance. La compagnie d'assurance THE SUN est la seule qui émette des polices d'une manière absolue et sans conditions. On prend un soin tout particulier pour faire le choix des risques, mais, lorsqu'une police a été émise, le montant d'assurance est remis à la personne assurée, sur preuve de son décès, quels qu'en soient les circonstances, l'époque et le lieu. La seule condition est le paiement exact des primes. Les livres de cette compagnie ne contiennent pas une seule police à propos de laquelle il y ait eu contestation.
G. L. RIDOUT, Agent général.

PROVINCE DE QUÉBEC,

District de St. François.
DANS LA COUR SUPÉRIEURE.
No. 963

DAME EMILY IBBOTSON, de la cité de Sherbrooke, épouse de STEPHEN E. SMITH, du même lieu, gentilhomme, a institué contre son dit époux une action en séparation de biens.
D. W. R. HODGE, Procureur de la demanderesse. Sherbrooke, 25 août 1884. 4870

PROVINCE DE QUÉBEC,

District de St. François.
DANS LA COUR SUPÉRIEURE.
No. 990.

ISADORE MARTHA LEAVITT, du canton d'Eaton, dans le district de St. François, épouse de Myron Francis Rogers, du dit canton d'Eaton, cultivateur, dûment autorisée à ester en justice par un juge de la cour supérieure,
Demanderesse,
Le dit MYRON FRANCIS ROGERS et HERMAN S. ROGERS, d'Eaton susdit, cultivateurs,
Défendeurs.
Le neuvième jour de septembre courant, la dite demanderesse a institué une action en séparation de corps et de biens contre le dit défendeur Myron Francis Rogers en cette cause.
Daté, 24 septembre 1884.
HALL, WHITE & CATE, Proc. de la demanderesse 5179

PROVINCE DE QUÉBEC,

District de St. François.
DANS LA COUR SUPÉRIEURE.
No. 990.

DAME SUSAN E. M. TIFFT, ci-devant du canton de Barford, actuellement de la ville de Woodstock, dans l'Etat du Connecticut, un des Etats-Unis d'Amérique, épouse du dit Ira Ellis Peck, et par son dit époux dûment autorisée pour les fins des présentes,
Défenderesse.
Une action en séparation de corps et de biens a été instituée en cette cause, le onzième jour du mois de juillet dernier.
SANBORN & LAWRENCE, Procureurs du demandeur. Sherbrooke, 10 sept. 1884. 4875

PROVINCE DE QUÉBEC,

District de St. François.
DANS LA COUR SUPÉRIEURE.
No. 990.

Le vingt-quatrième jour du mois de septembre, mil huit cent quatre-vingt-quatre.
DEVANT SHORT & MORRIS, P. C. S.
ISADORE MARTHA LEAVITT, du canton d'Eaton, dans le district de St. François, épouse de Myron Francis Rogers, du dit canton d'Eaton, cultivateur, dûment autorisée à ester en justice par un juge de la cour supérieure,
Demanderesse,
Le dit MYRON FRANCIS ROGERS et HERMAN S. ROGERS, d'Eaton susdit, cultivateurs,
Défendeurs.
Il est ordonné, sur requête de la demanderesse,—attendu qu'il appert que Myron Francis Rogers, l'un des défendeurs en cette cause, a quitté son domicile dans la province de Québec et ne peut être trouvé dans les limites du district de Saint François,—que par un avis à être inséré deux fois dans la Sherbrooke Gazette et le Progrès de l'Est, journaux publiés respectivement dans les langues anglaise et française dans le dit district, le dit défendeur, Myron Francis Rogers, comparaisse en cette cause dans l'espace de deux mois à compter de la dernière insertion du dit avis et qu'à son défaut de comparaitre ainsi, il soit permis au dit demandeur de procéder comme dans une cause par défaut; le tout avec frais.
Par nous,
(Signé), SHORT & MORRIS, Protonotaires. 2879

On Demande

DIX COUTURIÈRES pour confectionner les vêtements d'hommes. Le plus haut prix sera payé. S'adresser à J. N. DUBRULE, Richmond, P. Q.

Terre a Vendre.

Cent acres de terre, étant la moitié sud-ouest du lot no. 17, dans le 6e rang de Stoke. Maison d'habitation, excellente grange, 30 acres en culture, 20 acres en pâturage et le reste en bois debout. Le chemin public passe devant cette ferme, située à deux milles seulement de l'église, du bureau de poste, des moulins à scie de Stoke Centre, et à quatre milles de la station d'Ascot, sur le Québec Central. S'adresser sur les lieux à THOMAS KEYS, ou à R. D. MORKILL, Sherbrooke.

SUN LIFE ASSURANCE CO.

OF CANADA.
Bureau principal, 164 rue St. Jacques, Montréal.
ACTIF, - \$1,200,000.
THOMAS WORKMAN, - Président.
R. MACAULAY, - Administrateur.

Cette compagnie d'assurance est une institution quasi canadienne qui investit tous ses capitaux au milieu de nous, et peut à bon droit réclamer sa part du patronage public. C'est une société puissante et prospère, possédant de forts capitaux sûrement investis. Ses taux sont peu élevés et ses profits divisés d'une manière équitable entre les porteurs de police d'assurance. La compagnie d'assurance THE SUN est la seule qui émette des polices d'une manière absolue et sans conditions. On prend un soin tout particulier pour faire le choix des risques, mais, lorsqu'une police a été émise, le montant d'assurance est remis à la personne assurée, sur preuve de son décès, quels qu'en soient les circonstances, l'époque et le lieu. La seule condition est le paiement exact des primes. Les livres de cette compagnie ne contiennent pas une seule police à propos de laquelle il y ait eu contestation.
G. L. RIDOUT, Agent général.

PROVINCE DE QUÉBEC,

District de St. François.
DANS LA COUR SUPÉRIEURE.
No. 963

DAME EMILY IBBOTSON, de la cité de Sherbrooke, épouse de STEPHEN E. SMITH, du même lieu, gentilhomme, a institué contre son dit époux une action en séparation de biens.
D. W. R. HODGE, Procureur de la demanderesse. Sherbrooke, 25 août 1884. 4870

PROVINCE DE QUÉBEC,

District de St. François.
DANS LA COUR SUPÉRIEURE.
No. 990.

ISADORE MARTHA LEAVITT, du canton d'Eaton, dans le district de St. François, épouse de Myron Francis Rogers, du dit canton d'Eaton, cultivateur, dûment autorisée à ester en justice par un juge de la cour supérieure,
Demanderesse,
Le dit MYRON FRANCIS ROGERS et HERMAN S. ROGERS, d'Eaton susdit, cultivateurs,
Défendeurs.
Le neuvième jour de septembre courant, la dite demanderesse a institué une action en séparation de corps et de biens contre le dit défendeur Myron Francis Rogers en cette cause.
Daté, 24 septembre 1884.
HALL, WHITE & CATE, Proc. de la demanderesse 5179

PROVINCE DE QUÉBEC,

District de St. François.
DANS LA COUR SUPÉRIEURE.
No. 990.

DAME SUSAN E. M. TIFFT, ci-devant du canton de Barford, actuellement de la ville de Woodstock, dans l'Etat du Connecticut, un des Etats-Unis d'Amérique, épouse du dit Ira Ellis Peck, et par son dit époux dûment autorisée pour les fins des présentes,
Défenderesse.
Une action en séparation de corps et de biens a été instituée en cette cause, le onzième jour du mois de juillet dernier.
SANBORN & LAWRENCE, Procureurs du demandeur. Sherbrooke, 10 sept. 1884. 4875

PROVINCE DE QUÉBEC,

District de St. François.
DANS LA COUR SUPÉRIEURE.
No. 990.

DAME SUSAN E. M. TIFFT, ci-devant du canton de Barford, actuellement de la ville de Woodstock, dans l'Etat du Connecticut, un des Etats-Unis d'Amérique, épouse du dit Ira Ellis Peck, et par son dit époux dûment autorisée pour les fins des présentes,
Défenderesse.
Une action en séparation de corps et de biens a été instituée en cette cause, le onzième jour du mois de juillet dernier.
SANBORN & LAWRENCE, Procureurs du demandeur. Sherbrooke, 10 sept. 1884. 4875

PROVINCE DE QUÉBEC,

District de St. François.
DANS LA COUR SUPÉRIEURE.
No. 990.

DAME SUSAN E. M. TIFFT, ci-devant du canton de Barford, actuellement de la ville de Woodstock, dans l'Etat du Connecticut, un des Etats-Unis d'Amérique, épouse du dit Ira Ellis Peck, et par son dit époux dûment autorisée pour les fins des présentes,
Défenderesse.
Une action en séparation de corps et de biens a été instituée en cette cause, le onzième jour du mois de juillet dernier.
SANBORN & LAWRENCE, Procureurs du demandeur. Sherbrooke, 10 sept. 1884. 4875

PROVINCE DE QUÉBEC,

District de St. François.
DANS LA COUR SUPÉRIEURE.
No. 990.

DAME SUSAN E. M. TIFFT, ci-devant du canton de Barford, actuellement de la ville de Woodstock, dans l'Etat du Connecticut, un des Etats-Unis d'Amérique, épouse du dit Ira Ellis Peck, et par son dit époux dûment autorisée pour les fins des présentes,
Défenderesse.
Une action en séparation de corps et de biens a été instituée en cette cause, le onzième jour du mois de juillet dernier.
SANBORN & LAWRENCE, Procureurs du demandeur. Sherbrooke, 10 sept. 1884. 4875

PROVINCE DE QUÉBEC,

District de St. François.
DANS LA COUR SUPÉRIEURE.
No. 990.

DAME SUSAN E. M. TIFFT, ci-devant du canton de Barford, actuellement de la ville de Woodstock, dans l'Etat du Connecticut, un des Etats-Unis d'Amérique, épouse du dit Ira Ellis Peck, et par son dit époux dûment autorisée pour les fins des présentes,
Défenderesse.
Une action en séparation de corps et de biens a été instituée en cette cause, le onzième jour du mois de juillet dernier.
SANBORN & LAWRENCE, Procureurs du demandeur. Sherbrooke, 10 sept. 1884. 4875

PROVINCE DE QUÉBEC,

District de St. François.
DANS LA COUR SUPÉRIEURE.
No. 990.

DAME SUSAN E. M. TIFFT, ci-devant du canton de Barford, actuellement de la ville de Woodstock, dans l'Etat du Connecticut, un des Etats-Unis d'Amérique, épouse du dit Ira Ellis Peck, et par son dit époux dûment autorisée pour les fins des présentes,
Défenderesse.
Une action en séparation de corps et de biens a été instituée en cette cause, le onzième jour du mois de juillet dernier.
SANBORN & LAWRENCE, Procureurs du demandeur. Sherbrooke, 10 sept. 1884. 4875

GRANDE OUVERTURE

—DU—

Nouveau Magasin!

—DE—

H. PREFONTAINE,

Nouvelle Maison Winter,

LE SAMEDI, 13 SEPTEMBRE, 1884.

J'attire spécialement l'attention du public sur le fait qu'ayant réussi de louer ce spacieux et magnifique établissement, j'ai dû en conséquence augmenter considérablement mon fonds de commerce et je me trouve en mesure d'offrir à ma nombreuse clientèle les avantages de choisir dans un assortiment des plus variés et des mieux choisis. Mes marchandises sont de la plus haute nouveauté et des couleurs les plus recherchées.

DEPARTEMENT DES MODES.

Le département pour la confection des robes et autres vêtements de dames, est au complet et sous la surveillance d'habiles ouvrières. J'invite les dames à venir voir mes étoffes à robes, et elles trouveront de grands avantages en venant nous faire une visite. En sollicitant une part de votre estimable patronage, je vous assure d'avance que, par la qualité des marchandises et leur bas prix, je puis vous donner pleine et entière satisfaction, c. a. d. 100 cents dans la piastre.

H. PREFONTAINE,

Nouvelle Maison Winter, rue Wellington, Sherbrooke.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, District de St. François.

COUR SUPÉRIEURE. No. 980.

Le vingt-quatrième jour de septembre, mil huit cent quatre-vingt-quatre.

DEVANT SHORT & MORRIS, P. C. S.

DAME MABEL ASTOR, des Villas Clarendon, soixante et quatre, Brighton, dans le comté de Sussex, dans cette partie du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, appelée Angleterre, fille majeure usant de ses droits; ELISABETH CATHERINE ASTOR, des Villas Hora, Brighton, dans le comté de Sussex, Angleterre, fille majeure usant de ses droits; HENRY WILLIAM COURTNEY REYNELL, de Chancery Lane, quarante-quatre, dans la cité de Londres, dans le comté de Middlesex, Angleterre, agent d'annonces; le REVEREND VINCENT CHARLES REYNELL REYNELL, du collège King, Strand, Londres, dans le dit comté de Middlesex, Angleterre, clerc; MILBORNE FITZMAURICE WALL WEST, de la Lawn South Lambeth, dans le comté de Surrey, Angleterre, gentilhomme, et ARTHUR JOHN OXENHAM, de la rue Baker, Enfield, dans le dit comté de Middlesex, Angleterre, tapissier, Demandeurs,

vs.

ALEXANDRE FANEUF, du canton de Brompton, dans le district de Saint-François, cultivateur, Défendeur.
Sur requête des demandeurs, il est ordonné,—attendu qu'il appert par le rapport de l'huissier annexé au bref d'assignation ad respondendum émané en cette cause, que le dit défendeur a quitté son domicile dans la province de Québec et ne peut être trouvé dans les limites du district de St. François,—que par un avis à être inséré deux fois dans le Richmond Guardian et le Progrès de l'Est, papiers-nouvelles publiés dans le dit district respectivement dans les langues anglaise et française, le dit défendeur comparaisse dans l'espace de deux mois à compter de la dernière insertion du dit avis, et qu'à défaut de comparaitre ainsi, il soit permis aux demandeurs de procéder comme dans une cause par défaut; le tout avec dépens.

Par nous, (Signé), SHORT & MORRIS, Protonotaires. 2879

HALL, WHITE & CATE, Proc. des demandeurs. 2879

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, District de St. François.

COUR SUPÉRIEURE. No. 979.

Le vingt-quatrième jour de septembre, mil huit cent quatre-vingt-quatre.
DEVANT SHORT & MORRIS, P. C. S.
DAME MABEL ASTOR, des Villas Clarendon, soixante et quatre, Brighton, dans le comté de Sussex, dans cette partie du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, appelée Angleterre, fille majeure usant de ses droits; ELISABETH CATHERINE ASTOR, des Villas Hora, Brighton, dans le comté de Sussex, Angleterre, fille majeure usant de ses droits; HENRY WILLIAM COURTNEY REYNELL, de Chancery Lane, quarante-quatre, dans la cité de Londres, dans le comté de Middlesex, Angleterre, agent d'annonces; le REVEREND VINCENT CHARLES REYNELL REYNELL, du collège King, Strand, Londres, dans le dit comté de Middlesex, Angleterre, clerc; MILBORNE FITZMAURICE WALL WEST, de la Lawn South Lambeth, dans le comté de Surrey, Angleterre, gentilhomme, et ARTHUR JOHN OXENHAM, de la rue Baker, Enfield, dans le dit comté de Middlesex, Angleterre, tapissier, Demandeurs,

vs.

LAURENT LARRIS, du canton de Brompton, dans le district de Saint-François, cultivateur, Défendeur.
Sur requête des demandeurs, il est ordonné,—attendu qu'il appert par le rapport de l'huissier annexé au bref d'assignation ad respondendum émané en cette cause, que le dit défendeur a quitté son domicile dans la province de Québec et ne peut être trouvé dans les limites du district de St. François,—que par un avis à être inséré deux fois dans le Richmond Guardian et le Progrès de l'Est, papiers-nouvelles publiés dans le dit district respectivement dans les langues anglaise et française, le dit défendeur comparaisse dans l'espace de deux mois à compter de la dernière insertion du dit avis, et qu'à défaut de comparaitre ainsi, il soit permis aux demandeurs de procéder comme dans une cause par défaut; le tout avec dépens.

Par nous, (Signé), SHORT & MORRIS, Protonotaires. 2879

HALL, WHITE & CATE, Proc. des demandeurs. 2879

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, District de St. François.

COUR SUPÉRIEURE. No. 979.

Le vingt-quatrième jour de septembre, mil huit cent quatre-vingt-quatre.
DEVANT SHORT & MORRIS, P. C. S.
DAME MABEL ASTOR, des Villas Clarendon, soixante et quatre, Brighton, dans le comté de Sussex, dans cette partie du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, appelée Angleterre, fille majeure usant de ses droits; ELISABETH CATHERINE ASTOR, des Villas Hora, Brighton, dans le comté de Sussex, Angleterre, fille majeure usant de ses droits; HENRY WILLIAM COURTNEY REYNELL, de Chancery Lane, quarante-quatre, dans la cité de Londres, dans le comté de Middlesex, Angleterre, agent d'annonces; le REVEREND VINCENT CHARLES REYNELL REYNELL, du collège King, Strand, Londres, dans le dit comté de Middlesex, Angleterre, clerc; MILBORNE FITZMAURICE WALL WEST, de la Lawn South Lambeth, dans le comté de Surrey, Angleterre, gentilhomme, et ARTHUR JOHN OXENHAM, de la rue Baker, Enfield, dans le dit comté de Middlesex, Angleterre, tapissier, Demandeurs,

vs.

LAURENT LARRIS, du canton de Brompton, dans le district de Saint-François, cultivateur, Défendeur.
Sur requête des demandeurs, il est ordonné,—attendu qu'il appert par le rapport de l'huissier annexé au bref d'assignation ad respondendum émané en cette cause, que le dit défendeur a quitté son domicile dans la province de Québec et ne peut être trouvé dans les limites du district de St. François,—que par un avis à être inséré deux fois dans le Richmond Guardian et le Progrès de l'Est, papiers-nouvelles publiés dans le dit district respectivement dans les langues anglaise et française, le dit défendeur comparaisse dans l'espace de deux mois à compter de la dernière insertion du dit avis, et qu'à défaut de comparaitre ainsi, il soit permis aux demandeurs de procéder comme dans une cause par défaut; le tout avec dépens.

Par nous, (Signé), SHORT & MORRIS, Protonotaires. 2879

HALL, WHITE & CATE, Proc. des demandeurs. 2879

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, District de St. François.

COUR SUPÉRIEURE. No. 979.

Le vingt-quatrième jour de septembre, mil huit cent quatre-vingt-quatre.
DEVANT SHORT & MORRIS, P. C. S.
DAME MABEL ASTOR, des Villas Clarendon, soixante et quatre, Brighton, dans le comté de Sussex, dans cette partie du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, appelée Angleterre, fille majeure usant de ses droits; ELISABETH CATHERINE ASTOR, des Villas Hora, Brighton, dans le comté de Sussex, Angleterre, fille majeure usant de ses droits; HENRY WILLIAM COURTNEY REYNELL, de Chancery Lane, quarante-quatre, dans la cité de Londres, dans le comté de Middlesex, Angleterre, agent d'annonces; le REVEREND VINCENT CHARLES REYNELL REYNELL, du collège King, Strand, Londres, dans le dit comté de Middlesex, Angleterre, clerc; MILBORNE FITZMAURICE WALL WEST, de la Lawn South Lambeth, dans le comté de Surrey, Angleterre, gentilhomme, et ARTHUR JOHN OXENHAM, de la rue Baker, Enfield, dans le dit comté de Middlesex, Angleterre, tapissier, Demandeurs,

vs.

LAURENT LARRIS, du canton de Brompton, dans le district de Saint-François, cultivateur, Défendeur.
Sur requête des demandeurs, il est ordonné,—attendu qu'il appert par le rapport de l'huissier annexé au bref d'assignation ad respondendum émané en cette cause, que le dit défendeur a quitté son domicile dans la province de Québec et ne peut être trouvé dans les limites du district de St. François,—que par un avis à être inséré deux fois dans le Richmond Guardian et le Progrès de l'Est, papiers-nouvelles publiés dans le dit district respectivement dans les langues anglaise et française, le dit défendeur comparaisse dans l'espace de deux mois à compter de la dernière insertion du dit avis, et qu'à défaut de comparaitre ainsi, il soit permis aux demandeurs de procéder comme dans une cause par défaut; le tout avec dépens.

Par nous, (Signé), SHORT & MORRIS, Protonotaires. 2879

HALL, WHITE & CATE, Proc. des demandeurs. 2879

Magasin de

LA
CONSCIENCE

—PAR—
RAOUL DE NAVERY

(Suite.)

XVIII

Renée devint ma femme ! Rien ne saurait rendre l'émotion avec laquelle je prononçai le mot qui me liait à elle pour la vie. En lui consacrant mon existence, il me sembla que j'augmentais ma liberté au lieu de la restreindre. Le sentiment de la possession complète de cet esprit charmant, de ce cœur dévoué, de cette nature exubérante de forces pour ainsi dire célestes, me ravit.

Renée m'avouait lentement, timidement, comment s'était éveillée sa sympathie pour moi ; elle ne me dissimulait point les tristesses auxquelles elle fut en proie quand elle comprit que je perdais à Paris les traditions de la famille. Elle tentait alors d'étouffer une affection dont elle souffrait déjà : sans y parvenir, elle cherchait à me chasser de sa pensée, Mademoiselle Diane, dont elle pouvait sonder les intentions, était loin de se montrer bienveillante à mon égard, peut-être en ruinant la jeune affection de Renée, pensait-elle que je reporterais sur elle la tendresse mêlée d'admiration que j'éprouvais pour mademoiselle Boismond.

Les lettres de Roch me peignaient sous des couleurs sombres ; l'opinion me devenait peu favorable, et quand je rentrais dans ma ville natale, il ne fallut rien moins que mon assiduité dans les bureaux de mon père et la régularité de ma conduite, pour me réhabiliter dans l'esprit des hommes sérieux. Il restait plus difficile de vaincre les justes préventions des femmes. Elles me considéraient comme habitué à toutes les roueries de la vie parisienne. J'étais en love lace voltairien. Renée, elle, la sainte créature, ne désespérait pas de ma conversion. Elle croyait à mon cœur.

Quand je sauvai l'enfant de Robin le bûcheron, elle éprouva une joie profonde, comme si, d'un coup, je venais de répudier un passé mauvais.

Cependant, elle était trop sage pour me rendre au prix d'une heure d'élan et pour un mouvement généreux la confiance perdue. Ma présence dans l'église acheva de vaincre ses terreurs. Si elle eût connu la vérité ; si elle eût su que j'y venais seulement pour elle, sans doute mon action chrétienne aurait perdu de son prix ; mais je la dissuadai. Je commençais à comprendre que le bonheur serait de vivre auprès d'une telle femme, et je voulais la conquérir.

J'y réussis. Dois-je en cette circonstance m'accuser de mensonge ? Sans doute, mes convictions religieuses ne me revenaient point au cœur, fermes, douces et solides, mais je croyais sincèrement que Renée pourrait m'inculquer les siennes, et il me semblait bon de tout lui devoir, même le ciel. Je me pliai au joug extérieur, j'accomplis d'abord l'apparence de mes devoirs.

L'abbé Delmetz fit le reste et me ramena véritablement à Dieu.

Oui, je chérissais ma femme d'une tendresse qui ne ressemblait à nulle autre. Elle me donnait au milieu de ma joie une tranquillité sereine. Sa chaste affection me reposait des passions. Auprès d'elle, je me sentais bien. Loin de me distraire de mon travail, elle m'y encourageait sans cesse. Mon père l'aimait, ma mère ne la quittait plus. Je savourai les bonheurs de la lune de miel avec un contentement absolu. Notre ménage pouvait être cité comme un modèle.

Oui, je me sentais heureux et mé

me encore aujourd'hui, je me répète que c'était le bonheur ; un bonheur pareil à l'aube du matin, pur et rayonnant.

Cette félicité n'eut point d'histoire ; elle ne pouvait que grandir ; mes devoirs s'augmentèrent, je me voyais appelé à devenir père de famille, et Renée, plus pâle et plus lasse, travaillait à de mignons objets préparés pour l'enfant attendu.

Jusqu'à ce moment, je m'étais cru peu fait pour jouir des prérogatives et pour exercer les droits de la paternité ; mais la vue d'un petit être faible et vagissant me remua le cœur d'une façon puissante. Mon amour pour Renée se consolida ; il me parut dès lors impossible que je cessasse jamais de la chérir. Cependant, les soins donnés à l'enfant, la tendresse dont il était l'objet, éloignait un peu de moi ma femme ; si je m'en plaignais, elle me répétait que sa sollicitude pour Christian était seulement une nouvelle forme de sa tendresse. Nos entretiens roulaient sur un sujet unique ; notre avenir se résumait dans cette mignonne créature ; nous eussions volontiers donné notre part de bonheur pour que Christian fût heureux.

Ma mère recouvrait les forces de son active jeunesse ; elle cédait avec peine l'enfant à Renée, et s'excusait en disant qu'il ressemblait tellement quand j'avais son âge qu'elle croyait me tenir moi-même, et remonter ainsi vers les premiers jours de sa maternité.

Pauvre mère ! chère et digne femme !

Hélas ! combien ne devais-je point encore les faire souffrir toutes deux ! Notre paradis était trop beau, le serpent s'y glissa.

Ai-je besoin de dire que ce serpent s'appelait Roch ?

(A continuer.)

NOUVEAU MAGASIN !
Nouveauté et Fantaisie
C. A. E. LEFEBVRE

A le plaisir d'informer ses amis et le public en général qu'il vient d'ouvrir, dans la Maison Winter, un splendide assortiment de

MARCHANDISES D'AUTOMNE,
Choisies avec soin et achetées des meilleures maisons canadiennes et américaines.

Étoffes à Robes et à Manteaux

Ce département est des plus complets et renferme tout ce qu'il y a de plus nouveau quant aux couleurs et aux nuances. Ces marchandises ayant été achetées à bon marché, il est bien disposé à les vendre à

Tres Bas Prix !
UN SEUL PRIX, PAS DE CRÉDIT, BON MARCHÉ.

Les messieurs du clergé et les communautés trouveront toujours à ce magasin les

Draps et Mérinos à Soutane, Casimires à Pantalon et autres.

C. A. E. LEFEBVRE,
MAISON WINTER,
Rue Wellington, Sherbrooke.

CANADA
Life Assurance Co'y.

ETABLIE EN 1847.
36me ANNÉE, finissant le 30 avril 1883.

Capital et Fonds, environ \$ 6,500,000
Revenu annuel..... 1,150,337
Montant total en force.... 30,139,095

PROGRÈS DE LA COMPAGNIE PENDANT CHAQUE PÉRIODE DE 12 ANNÉES DEPUIS SA FONDATION EN 1847.

Revenu.	Montant assuré.	Actif.
1859.. \$ 122,727	\$ 3,106,401	\$ 440,119
1871.. 355,437	8,319,111	1,227,311
1883.. 1,150,338	30,139,095	5,617,632

Les nouvelles transactions de l'année sont d'environ un quart, et le montant en force surpasse d'un quart le montant des affaires faites sur l'assurance de vie dans la Puissance, tandis que les transactions annuelles ont été, depuis plusieurs années passées, de beaucoup supérieures, si l'on tient compte de la population, à aucune compagnie transigeant soit en Europe ou en Amérique. Pendant les six dernières années, le revenu, l'actif et le montant assuré ont, à peu de chose près, doublé ceux des trente années précédentes.

SUCCURSALE POUR LA PROVINCE DE QUÉBEC.

BUREAU PRINCIPAL À MONTRÉAL :
No. 180, RUE ST. JACQUES.
Gérant Provincial, - J. W. MARLING.
J. A. REED,
Agent spécial pour les Cantons de l'Est.



INTERNATIONAL R. R.

Ar. 8.00 p.m.	Lac Mégantic, Dép.	5.30 a.m.
7.45	*Sandy Bay	5.40
7.25	Spring Hill	6.00
6.55	*Marston	6.20
6.35	*McLeod's Crossing	6.35
6.15	Scotstown	7.00
5.50	*Gould	7.20
5.30	Robinson	7.50
4.50	Cookshire	8.25
4.20	Birchton	8.55
4.05	*Bulwer	9.10
3.50	*Johnville	9.25
3.15	Lennoxville	9.50
3.00	Sherbrooke	Ar. 10.00

*Stations d'arrêt devant lesquelles les trains ne relâchent que pour les voyageurs qui se montrent en faisant signe au mécanicien.—Les trains sur cette ligne marchent sur l'heure du Grand-Tronc.



QUEBEC CENTRAL.

Horaire d'Été.
Commençant LUNDI, 4 AOUT, 1884,
Les trains voyageront comme suit :

Départ de Sherbrooke	Malle.	Mixte.	Fret.
pour Beauce Jct, Lévis & Québec.....	A. M.	A. M.	A. M.
7.45	7.45	7.00	
11.55	11.55	4.00	
1.15	1.15		
2.30	2.30		
4.15	4.15		
4.12	4.12	6.50	
8.20	8.20	3.00	
Départ de Lévis pour St Joseph.....	P. M.	4.00	
8.00	8.00		
Départ de St Joseph pour Lévis.....	A. M.	6.00	
10.00	10.00		

Les trains suivent l'heure du 75e Méridien.

Des wagons-palais et des wagons-dortoirs tout neufs et élégamment décorés suivent tous les trains de passagers réguliers depuis Québec jusqu'à Springfield. Ces wagons contiennent des buffets très bien garnis où les voyageurs peuvent toujours trouver un excellent goûter sans sortir de leur wagon.

Correspondances certaines à Sherbrooke avec le Passumpic et le Grand Tronc pour Newport, Boston, Portland, New York et tous les points de la Nouvelle-Angleterre. A la jonction Harlaka, il y a correspondance avec l'Intercolonial pour la Rivière du Loup, Cacouna, et les places d'eau le long du St. Laurent et toutes les villes des provinces maritimes ; à Québec avec le chemin de fer du Nord pour les sources de St. Léon et tous les points en haut de Québec. Enfin, il y a correspondance avec les bateaux de la compagnie du St. Laurent pour les endroits situés dans le bas du fleuve et pour le Saguenay.

J. R. WOODWARD,
Directeur-Gérant.
30 juillet 1884. 12-juo.

NOUVEAU MAGASIN.

Le soussigné est maintenant en état de fournir aux citoyens de Sherbrooke et du voisinage des marchandises de premier choix.

Provisions & Epicerie,
Thé, café, épices, biscuits, et toutes sortes de fruits, farine, porc frais, lard, poisson, sel.

Vins et Liqueurs
De choix, ale, porter, &c., ainsi qu'un grand assortiment de

Vaisselle & Verroterie.
Ayant fait moi-même le choix de ces marchandises, je prends sur moi de les recommander d'une manière spéciale à l'attention de mes pratiques.

HENRY M. MULLIGAN,
(Ci-devant employé chez M. P. OLIVIER),
Ancienne Maison McConkey,
RUE WELLINGTON
Près de la Banque Nationale et du Marché.

WIGGETT, FRERES,

Ont transporté leur bureau dans les bâtiments de la compagnie Smith Elkins et ont constamment en mains

XXX India Ale,
XXX Pale Pale,
xxx Mild Ale.
STOUT and PORTER.

CIGARES.

Constamment en mains les meilleures variétés de cigares importés et de cigares domestiques.

AGENTS

De la maison bien connue Hetherington pour Biscuits, Crackers Boston et Sucreries.

Venant d'être reçu un char de Vins importés, Brandies et Caisnes de liqueurs, que nous offrons au commerce à bas prix.
A VENDRE :—Six Béliers, Duvet Shropshire.

WIGGETT FRERES.
Sherbrooke, 26 décembre 1883. 12

LE TEMPS FROID APPROCHE !

Epargnez-vous du temps et de la misère en vous servant de la

LARDINE D'HIVER

—DE—

MCCOLL!

Cette huile ne gèle pas et reste toujours limpide en dépit du plus grand froid.

Huiles a Machine et a Cylindre, de toute sorte.

M'COLL, FRERES & CIE.,
TORONTO, ONT.

ETIENNE BOUCHER,
PLOMBIER
Place du Marché,
SHERBROOKE, P. Q.

M. Boucher fait une spécialité du métier de couvrir en ferblanc et en tôle galvanisée. Il a aussi obtenu un brevet d'invention pour une FOURNAISE à AIR CHAUD qui est aujourd'hui fort en vogue par tout le pays. Assortiment complet de FERBLANC et D'OBJETS ETAMES, ainsi que POELES de cuisine et autres, des meilleures fabrications. Venez voir. Satisfaction garantie. 17 sept, 1883. 1a5

VICTOR TURCOTTE,
Marchand-Tailleur,
A OUVERT LE

PREMIER MAI COURANT,
UN MAGASIN DE
MARCHAND-TAILLEUR

D'Habilllements Confectionnés,
DANS LA
Maison Fletcher, rue Wellington.

Toutes les commandes seront exécutées avec soin, la coupe et l'ouvrage seront garantis. Les hardes faites étant taillées et faites dans le magasin même, le public, en achetant de M. Turcotte pourra être certain d'avoir pour son argent. Les Tweeds et les fournitures seront tous de premières qualité. Le public trouvera en outre, à son magasin, Cols, Collets, Chemises, Bretelles, Mouches, Chapeaux, &c., au plus bas prix possible. Une visite est respectueusement sollicitée. Sherbrooke, mai 1884. 31

AVIS IMPORTANT.

Tout en offrant ses remerciements à ses amis et au public en général pour le généreux patronage qu'ils lui ont accordé pendant le cours des sept années dernières, le soussigné espère, par une prompte attention aux affaires, d'en mériter la continuation. Il est aussi heureux de leur apprendre qu'il vient d'ajouter un département important à son établissement de commerce. S'étant assuré les services d'ouvriers experts, il est maintenant en état de faire toute espèce de

CHAUSSURES SUR MESURE

Ainsi que toute réparation dans cette ligne, sous le plus court délai. L'ajustement des ouvrages faits sur commande sera garanti et le fini et l'élégance n'en seront surpassés nulle part ailleurs. L'ouvrage sera toujours prêt au terme convenu. Une commande d'essai est sollicitée au **MONTREAL ONE PRICE BOOT AND SHOE STORE.**

A. BRODEUR,
Rue Wellington, Sherbrooke.

CIGARES

Les Cigares les plus recherchées dans la ville de **SHERBROOKE,** et dans tous les

—CANTONS de l'EST—

SONT LES

SHERBROOKE FANCY

Cigares de 10 cts., et les

"BEE!"

Le meilleur cigare de 5 cents du Dominion.

FAITES-EN L'ESSAI.

LOUIS FORTIER
Fabricant.

AU VIEUX COIN !
NOUVEAU MAGASIN !

—PAR—
E. PRECOURT,
AU COIN DES

Rues King et Belvedere
ASSORTIMENT COMPLET DE

Nouveautés, Epicerie et Provisions.

Tous les amis et ceux qui veulent acheter quelque chose de bon et à BON MARCHÉ, sont invités à venir faire une visite au magasin du "VIEUX COIN."
ED. PRÉCOURT.
Sherbrooke, 24 avril 1884. 3m35

MONTRES AMERICAINES
Waltham, Elgin et Springfield.



LOUIS DUPUY,
Rue Wellington,

Offre actuellement à sa clientèle un assortiment complet et varié de Bijouterie et Argentierie de toutes sortes, à des prix défiant la concurrence. Lunettes et Pince-Nez en grande variété et pouvant convenir à tous les yeux. Réparations de toute espèce exécutées sous le plus court délai et à bas prix.



MISAEAL PALARDY,
Forgeron et Entrepreneur !
MARECHAL-FERRANT,

Rue King,—Près de l'hôtel Continental,
SHERBROOKE, P. Q.

Le soussigné remercie ses nombreuses pratiques de l'encouragement qu'ils n'ont cessé de lui donner depuis qu'il a ouvert son atelier de forge, et il promet de faire plus que son possible pour répondre dignement à la confiance que l'on veut bien lui montrer. Que l'on n'oublie pas qu'il exécute tous les ouvrages les plus difficiles avec élégance et promptitude. Que l'on aille lui faire visite.
25 MISAEAL PALARDY.

PIANOS ET ORGUES.



H. C. WILSON,

Maison Odell, - Sherbrooke,
Tient constamment en magasin un assortiment complet de **PIANOS** et d'**ORGUES** de la meilleure qualité, qu'il vend à des prix réduits et à des conditions très-libérales.

—AUSSI :—

Violons, Accordéons, Concertinas, Flûtes, Fifres, Banjos, Guitares, Livres de Lectures pour Piano, Orgue et Violon ; Musique en Feuilles.

Orgues et Pianos accordés et réparés par un ouvrier expérimenté. Les marchandises et le travail sont garantis. Demandez des exemplaires des nouveaux catalogues illustrés. 23